



Brevet professionnel de la Jeunesse
de l'Éducation Populaire et du Sport

Loisirs Tous Publics

Dossier
d'inscription
2017 / 2018

Photo à
coller
ici

Informations sur le/la candidat(e)

NOM : Prénom :

Né(e) le : Lieu :

Adresse :

Code postal : Commune :

Mail :@.....

Téléphone(s) :

Contact en cas d'urgence :
(Nom et téléphone)

Conditions d'inscription (Fixées par l'Arrêté du 18 juillet 2016)

1. Etre titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :

Attestation	oui	non	Date d'obtention
PSC 1 « prévention secours civiques de niveau 1 »			
AFPS « attestation de formation aux premiers secours »			
PSE 1 « premiers secours en équipe de niveau 1 » en cours de validité			
PSE 2 « premiers secours en équipe de niveau 2 » en cours de validité			
AFGSU 1 « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 » en cours de validité			
AFGSU 2 « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 » en cours de validité			
SST « certificat de sauveteur secouriste du travail » en cours de validité			

2. Etre capable de justifier d'une expérience d'animateur, professionnelle ou non professionnelle, auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.

Attention : Les qualifications ci-dessous permettent au candidat d'être dispensé de la justification de l'expérience d'animateur.

Diplômes	oui	non	Date d'obtention
BAPAAT - Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien			
CQP – Certificat de Qualification Professionnelle « animateur périscolaire »			
BAFA - Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur			
BAFD - Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur			
Baccalauréat professionnel SPVL « Service de proximité et vie locale »			
Baccalauréat professionnel agricole (toute option)			
Brevet professionnel délivré par le ministère de l'agriculture (toute option)			
BPJEPS (toute spécialité)			

Equivalences d'unités capitalisables (Fixées par l'Arrêté du 18 juillet 2016)

La personne titulaire de l'une des certifications mentionnées dans la colonne de gauche du tableau figurant ci-après obtient les unités capitalisables (UC) du BPJEPS mention « loisirs tous publics » suivantes :

DIPLOMES PROFESSIONNELS	UC1	UC2	UC3	UC4
BEATEP « activités sociales et vie locale »	X	X	X	X
BEATEP « activités culturelles et d'expression » + BAFD	X	X	X	X
BEATEP « activités scientifiques et techniques » + BAFD	X	X	X	X
Diplôme d'Etat de moniteur-éducateur	X	X		
Diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale	X	X		
Baccalauréat professionnel « service de proximité et vie locale »	X	X		
Certificat de qualification professionnelle « animateur périscolaire »				X
Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien « loisirs du jeune et de l'enfant »				X
Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien « loisirs tous publics dans des sites et structures d'accueil collectif »				X

Attention : Le candidat doit impérativement joindre la copie du diplôme correspondant pour faire valoir la demande d'équivalence.

Pièces à joindre pour valider l'inscription

LISTE DES PIECES	A COCHER
Le présent dossier dûment rempli avec photo d'identité	
La copie de la pièce d'identité (carte nationale d'identité en cours de validité recto verso, ou passeport en cours de validité, ou permis de conduire)	
10 timbres postaux autocollants (tarif prioritaire en vigueur pour une lettre de 50g) pour l'envoi des résultats/diplôme en recommandés au candidat	
Les copies de l'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté	
La ou les attestations justifiant d'une expérience de 200 heures ou le diplôme permettant d'en être dispensé (Cf. liste ci-contre)	
La copie du diplôme permettant de justifier les équivalences d'unités capitalisables	
Une photocopie de l'attestation de formation au secourisme (Cf. liste ci-contre)	
Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la FFH ou par la FFSA ou désigné par la CDAPH sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.	
Un curriculum vite actualisé et une lettre de motivation	
Un chèque de 50,00 € correspondant aux frais de sélection	

Important :

- Le dossier est considéré complet si l'ensemble des pièces demandées est fourni.
- Tout dossier incomplet est mis sur liste d'attente et n'est pas prioritaire.

Fait à le

Signature du candidat